

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNES DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL,
SEXLES ET MERCOEUR

AUTORISATION UNIQUE
POUR L'INSTALLATION DE DIX EOLIENNES
ET DE TROIS POSTES DE LIVRAISON

ENQUETE PUBLIQUE
du 7 janvier 2019 au 5 février 2019

ANNEXES



Figure 34 : Simulation du scénario n°5 sur le bloc-diagramme

Porteur du projet : Parc éolien Corrèze 1
10 Place de la Catalogne
75014 Paris



ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUÊTE

Annexe N°1 – Tableaux de synthèse des thèmes des annotations déposées sur les registres d'enquête papier, courriers et courriels.

Annexe N°2 – Courriel du Bureau de l'environnement et du cadre de vie à la Préfecture transmettant à la Commission d'enquête un message de Mme ALRIVIE reçu le 14 janvier 2019.

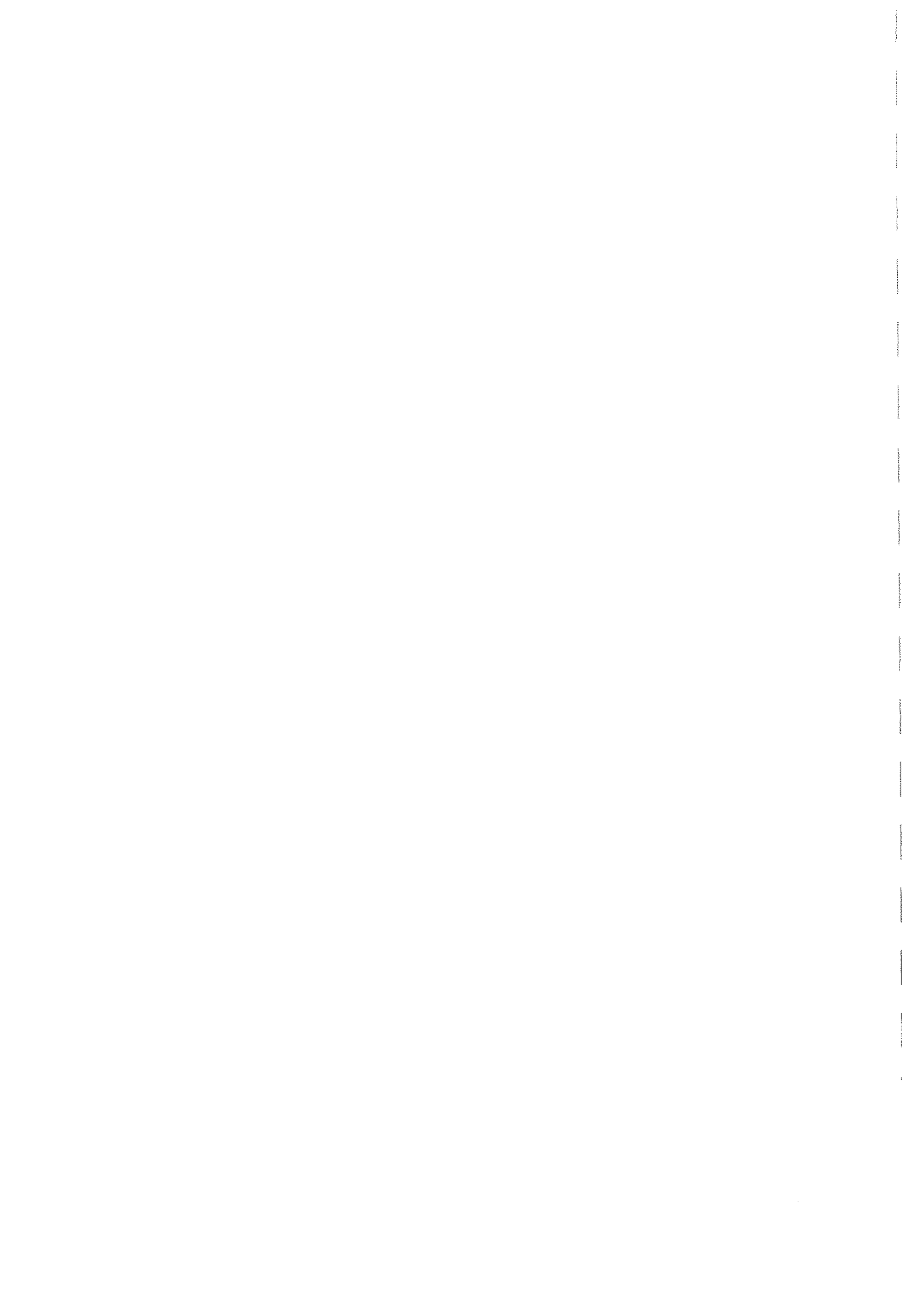
Annexe N°3 – Courrier de la mairie de Sexcles du 8 janvier 2019 adressé aux propriétaires de résidences secondaires pour les informer de l'ouverture de l'enquête publique.

Annexe N°4 – Pré procès verbal de synthèse. Questions par thèmes adressées au porteur de projet le 19 janvier 2019.

Annexe N°5 – Procès-verbal de synthèse remis au porteur de projet le 11 février 2019.

Annexe N°6 – Mémoire du porteur de projet en réponse aux questions de la Commission d'enquête suite aux observations émises par le public lors de l'enquête publique (7 janvier-5 février 2019), reçu le 25 février 2019.

Annexe N°7 - Répartition des éoliennes et des postes de livraison



PROJET EOLIEN DU DEYROUX

COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

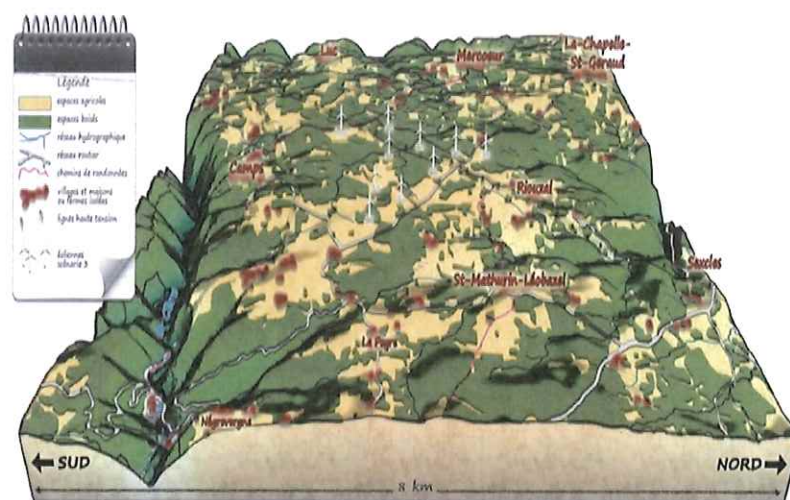


Figure 24 - Localisation des sites d'implantation

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES THÈMES DES ANNOTATIONS

DEPOSÉES SUR LES REGISTRES D'ENQUÊTES

PAPIER, COURRIERS ET COURRIERS ÉLECTRONIQUES

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETES PAPIER ET COURRIERS

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre > 6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier, le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
1	M.BLOCK Sylvain		1	1			1	1		1					1			1
2	Mme GRUEGANTON Sabine		1	1		1	1	1	1	1	1							
3	M. BOUTET Frédéric		1	1			1		1	1	1							1
4	Mme CARLAT Georgette - <u>Mercoeur</u>	1		1		1		1	1									
5	M. DUMOND Pierre																	1
6	Mme DELMAS Claudine - <u>Sexcles</u>	1		1			1				1		1					1
7	Mme Le Dr ROULLET - <u>Sexcles</u>		1	1	1	1	1		1	1								1
8	M. BAULMONT Henri- <u>Camps</u>	1		1		1		1				1		1				
9	Mme BAULMONT Elise - <u>Camps</u>	1		1	1	1	1					1			1			
10	M. PESTOURIE Francis - <u>Camps</u>	1		1	1	1	1					1						
11	Mme BAUGE Brigitte- <u>Camps</u>	1			1		1		1					1			1	
12	M. Le Dr ROULLET Bernard - <u>Sexcles</u>		1	1		1			1	1	1				1			
13	Mme MAUGEIN Marie - <u>Sexcles</u>	1			1		1	1		1					1			1
14	M. BROUSSOT Ugo - <u>Sexcles</u>	1		1	1		1				1				1			1
15	M. BONDU Bernard		1							1	1							
16	Mme LOURADOUR Claudie- <u>Sexcles</u>	1		1			1	1			1			1				
17	M. COUDERT Jean Luc- <u>Sexcles</u>	1		1							1							
18	M.BONAMY Christophe - <u>Sexcles</u>	1																1
19	Mme BONDU-MAUGEIN V. - <u>Sexcles</u>	1		1	1		1											1
9	M. DELMAS Christian - <u>Sexcles</u>	1		1	1		1				1		1					1
21	Mme GEMINATTI Solange - <u>Sexcles</u>	1		1	1													
22	Mme VERT Sylviane - <u>Sexcles</u>	1		1	1			1										
23	M. BONDU Jean Pierre		1															1
24	M. FANTOU Thomas - <u>Sexcles</u>	1																1
25	M. ALCOCK Mark - <u>Sexcles</u>	1																1
26	M. DALAIS Michel		1	1	1	1		1	1	1								1
27	Mme et M. CUEILLE Y. et U, <u>Sexcles</u>	1		1	1	1	1		1	1								
28	Mme et M. le Dr MOREAU Michel		1	1	1			1			1			1			1	
29	Mme HUGHES Mary - <u>Sexcles</u>	1		1	1	1	1		1		1							1
30	M. HUGHES Tony - <u>Sexcles</u>	1		1	1	1			1									1
31	M. LOURADOUR Albert - <u>Sexcles</u>	1		1	1													
32	M. CARLAT Michel - <u>Camps</u>	1		1			1		1									1
33	M. POULET René - <u>Camps</u>	1			1	1	1		1							1	1	1
34	M. et Mme MESPOULHES	1		1	1		1	1	1	1	1				1			1
35	Mme et M. POULAVERIE - <u>Sexcles</u>	1																1
36	M. BERGANTIERE Albert - <u>Sexcles</u>	1		1	1						1					1		
37	Mme et M. BERGOUIGNOUX M et J	1		1	1	1			1	1	1			1				
38	M. GRIDELET Serge - <u>Sexcles</u>	1		1							1							
39	Mme SPOKES / M ALCOCK - <u>Sexcles</u>	1		1	1	1	1	1	1	1						1		
40	Mme BONETY Monique - <u>Sexcles</u>	1		1	1	1		1	1	1								
41	Mme et M. YOUNG R. et C. - <u>Sexcles</u>	1		1	1		1	1	1		1					1		
42	M. FIELDER Jonathan		1															
43	M. MOUSSEAU Olivier	1		1	1	1	1	1	1	1	1					1		1
44	Mme LAYOTTE Hélène - <u>Sexcles</u>	1		1	1													1
45	Mme LAYOTTE Maria-L. - <u>Sexcles</u>	1		1	1	1												1
46	M. BRUNEAU Jean-P. - <u>Sexcles</u>	1	1	1	1		1	1	1	1	1			1		1	1	1
		35	11	35	27	17	22	15	19	15	18	3	2	6	6	6	6	23

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETES PAPIER ET COURRIERS

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre>6 km	impact sur le patrimoine et le bâti	impact sur l'immobilier le tourisme et l'attractivité de la région	impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure coût et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
47	Mme et M. OUVRARD Jacky -Camps	1				1			1	1								
48	M. VERT Michel -Camps	1		1	1		1		1	1								
49	M.FINEL Charles -Camps	1		1		1	1		1				1	1		1		
50	M.GUICHARD Alain	1		1							1						1	1
51	M.SAINT HILAIRE Jérémy -Mercoeur	1		1		1	1		1						1			1
52	M.COUDERC Robert	1		1	1	1		1	1	1				1				1
53	Mme et M. GRANGE Marcel -Sexcles	1		1			1			1				1				
54	M. DU PRADEL Christian	1		1	1						1							
55	M. MONIEZ René		1	1					1									
56	M. BIZET Francis - Camps																	1
57	M. RAMON André		1	1	1	1	1				1			1			1	1
58	Mme RAMON Josette		1	1	1	1	1		1					1				
59	Mme MEERKERK-BEKS D. -Camps	1		1	1	1	1	1	1	1	1				1	1		1
60	M.MEERKERK Gérard -Camps	1		1	1	1	1	1	1	1	1				1	1		1
61	Mme CARBIS Elizabeth	1		1		1												1
62	M. HUGHES Ian		1	1	1	1												
63	M. ANKERS Peter -Camps	1			1	1	1											
64	Mme ANKERS Christine -Camps	1			1	1	1											
65	Mme FORD Susan		1	1		1		1			1							
66	M. CARBIS Raymond	1		1		1	1	1						1				
67	Mme et M. FIELDER W. et D.		1	1	1													
68	Mme FINEL Dominique - Camps	1			1	1	1			1								
69	Mme et MM MEYRALBE C.P.F.-Camp	1		1	1	1	1		1	1	1		1	1			1	
70	Mme THEIL Annie Suzanne		1	1	1	1		1	1	1						1		
71	LOURADOUR R. -Sexcles	1		1	1		1				1					1	1	
72	Melles AUDET K. et S. - Sexcles	1		1		1	1		1		1					1		1
73	M.PRUNET Michel -Sexcles	1		1					1	1	1			1	1	1		
74	Mme PRUNET Régine -Sexcles	1		1	1	1	1			1	1			1	1	1		
75	Mme FIELDER Sue -Sexcles	1			1		1	1			1			1				
76	Mme BROGNIART Elisabeth		1		1	1			1	1	1			1				1
77	Mme BESSE Jocelyne	1		1	1										1			
78	Mme BESSE Elise	1		1			1											
79	Mme HENDERSON et M.TAYLOR M.	1		1	1		1	1	1	1	1						1	
80	M. MARTIGNAC Stéphane	1						1		1				1				1
81	Mme MARTIGNAC Geneviève	1		1	1	1	1		1									
82	Mme MONS Solange -Camps	1		1	1	1	1	1	1	1	1			1		1		
83	Mme ARESTIER Janine -Sexcles	1		1		1	1							1	1		1	
84	M. MALDES Gilles -Sexcles	1		1	1		1	1										
85	Mme BITARELLE Nicole -Camps	1		1		1		1	1		1						1	
86	M. LAYOTTE Vincent -Sexcles	1		1	1		1	1		1					1			1
87	Mme RIEUX Stéphanie -Sexcles	1		1	1	1	1		1	1				1	1		1	1
88	Mme MAJERUS Fabienne -Sexcles	1		1			1							1				
89	M. RIEUX Claude -Sexcles	1		1	1	1		1	1					1		1		
90	Mme BOUSSU Corinne		1	1	1													
91	M. PORTE Vincent -Sexcles	1		1	1		1			1								
92	M. BEX André		1	1	1	1	1	1						1	1	1	1	
		35	10	38	29	27	27	15	20	18	16	0	2	18	10	11	9	13

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETES PAPIER ET COURRIERS

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre >6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier, le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
93	M. RIEUX Jérôme -Sexcles	1		1	1		1	1		1				1				1
94	Mme CUEILLE Yvette -Sexcles	1		1		1	1		1	1								
95	Mme DESEAUCHEUX Véronique		1	1														
96	M. VAURETTE Maurice	1			1		1											
97	Mme BEVERLEY Louise		1		1		1	1	1		1							
98	Mme et M. DAVID Nicole et Jean-Cl	1		1			1	1										
99	M. SEINCE Philippe	1		1	1	1	1	1						1		1		1
100	M. BROGNIART Alain		1															1
101	Mme et M. BOUVERET Nathalie et P.	1		1	1		1			1								
102	Mme VÁZQUEZ May -Sexcles	1		1	1	1	1	1		1		1		1				1
103	Mme MALAURIE Laurence -Sexcles	1		1		1	1	1	1		1	1	1					1
104	M. RUDOLPHY Rolf -Camps	1		1	1	1	1		1	1	1				1			
105	M. CARDEW Jeremy -Sexcles	1					1		1									
106	M. JAGGER Edward		1				1	1	1		1							
107	Mme et M. GIBERT J. et B. -Sexcles	1					1											
108	M. COUDERT Jean-Louis -Camps	1								1			1			1		
109	Mme RUDOLPHY-KONING J. -Camps	1		1	1									1				
110	M. DELMAS Philippe -Sexcles	1		1	1		1	1		1	1							1
111	Mme AFFIF ép DELMAS C. -Sexcles	1			1				1	1			1					1
112	Mme CROS Chantal -Camps	1		1		1				1								
113	M. CROS Michel -Camps	1		1														
114	Mme VERT Raymonde -Camps	1		1	1	1		1		1		1						1
115	Mme et M. COUDERT L. et A. -Camps	1		1	1	1	1	1			1	1		1		1		1
116	M. LAPAUZE Pierre -Sexcles	1		1	1		1		1					1			1	1
117	Mme BESSE Marie-Joëlle	1			1		1	1	1		1	1		1				1
118	M. RIOL Jean Claude -Camps	1		1			1		1		1							
119	Mme DORTHE Amélie		1	1	1		1	1									1	1
120	Mme COUSQUE Huguette -Sexcles	1		1	1	1	1		1	1				1				
121	Mme FREYCINEL Nicole -Sexcles	1		1						1			1	1	1			1
122	Mme RACHET Josiane -Sexcles	1		1	1			1	1	1	1		1	1	1	1		1
123	Mme FLAMARY RIOL Isabelle -Sexcles	1		1	1	1	1	1		1			1	1				1
124	Mme NOUGUES Marie-F. -Sexcles	1			1		1			1	1		1	1		1		
125	KISVEL G	1		1			1	1										
126	KISVEL N	1		1			1	1									1	
127	Mme SOLEVERT Marianne -Camps	1		1		1			1			1		1				1
128	Mme et M. PRADAYROL Cl. -Camps	1													1		1	
129	Mme BRUNET Odile	1		1	1	1	1	1	1		1			1	1			1
130	Mme DUC Véronique -Sexcles	1		1	1		1			1	1		1					
131	M. BRUNET Dominique			1	1	1	1		1									1
132	Mme POCHON GERARD B. -Sexcles	1			1	1	1							1	1	1	1	
133	Mme QUEILLE Denise -Sexcles	1		1	1													
134	M. QUEILLE Jean-Louis -Sexcles	1		1	1	1			1	1			1	1	1	1		
135	Mme RACHET Renée -Sexcles	1		1		1	1		1		1							
136	Mme GERBERT Léonle -Sexcles	1																1
137	Mme COUTTS Amalie				1	1		1	1								1	
138	M. TAQLES Bruno -Sexcles																	1
		109	29	104	82	61	78	48	58	51	47	9	13	40	23	24	21	57
		79%	21%	75%	59%	44%	57%	35%	42%	37%	34%	7%	9%	29%	17%	17%	15%	41%
																		3/10

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETE ELECTRONIQUE

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre>6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
1	FERRAND P. <i>SEXCLES</i>	1		1	1		4											
2	PARNEIX M.		1	1	1	1	1	1	1	1		1						
3	GARVEAU P.		1	1	1	1	1	1	1	1						1		
4	DOINEZ C.		1															
5	CUSIN-BERCHE G.		1	1	1	1	1	1			1							
6	CHIEZE A.	1					1		1		1							
7	FINEL H. <i>CAMPS</i>	1		1		1	1		1					1				
8	MOUREN L.		1	1	1													
9	DELOOZ F.		1	1	1						1			1				
10	CHARTRON P. <i>ST MATH. LEOB.</i>	1															1	
11	SOULIER J.L. <i>SEXCLES</i>	1		1	1													
12	BASSALER P. <i>SEXCLES</i>	1		1	1		1		1		1							
13	MONMART A.	1		1			1	1	1		1							
14	MONMART J.F.	1		1							1							
15	MAUGER E.	1		1	1		1											
16	MONTPECHIN T. <i>CAMPS</i>	1																
17	MIGNARD S.		1	1	1		1							1				
18	MAS L.		1				1											
19	MOUREN P.	1		1	1	1	1	1	1		1	1						
20	RAGOT C.	1		1	1	1												
21	SAMSON X.		1	1	1		1	1						1				
22	LYONNET B.		1				1	1										
23	BETTINI B.	1		1	1	1								1				
24	DE MENTHERE H.		1	1	1		1	1										
25	BRUZZESE S.		1	1			1											
26	BOUCHENY M.		1															
27	CAPPUYNS F.		1	1	1		1		1									
28	MOLLEMA B.		1															
29	HERBINET T.		1															
30	BURLIATHAUD M.C.		1	1	1	1	1		1									
31	DELMAS Cl. <i>SEXCLES</i>	1		1	1		1											
32	BONTEMPS J.	1		1	1													
33	STEFANINI G. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1	1	1	1		1						
34	DIVERRES A. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1	1	1	1	1						1		
35	CAPPUYNS P.	1		1	1	1	1		1									
36	FEOLA V.		1				1				1			1				
37	GRANDCLAUDE J.M. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1	1	1	1	1				1				
38	DE ANGELIS B. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1	1		1	1								
39	MACABET J.P.	1		1	1									1			1	
40	CHAUVEY A. <i>SEXCLES</i>	1		1	1			1		1								
41	ANNETTE S. <i>ST MATH. LEOB.</i>	1		1	1				1					1				
42	BOUSQUET J.F.		1	1	1		1	1		1				1				
43	PLACIAL P.		1	1	1		1	1			1						1	
44	CHANDENIER M.		1	1	1	1		1	1					1				
45	GILBEAU G. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1		1	1		1			1				
En vert : les avis favorables																		

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETE ELECTRONIQUE

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre 6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
46	FORHAN G.		1	1	1	1	1							1				
47	ALRVIE G. <i>SEXCLES</i>	1																
48	JAQUOT J.M. <i>SEXCLES</i>	1					1				1				1			
49	MMMEUX A.		1															
50	BATISSE M.		1															
51	BROUSSOT H. <i>SEXCLES</i>	1		1	1		1	1	1	1					1	1	1	
52	ROULLET M.		1	1	1	1												
53	DELMAS Ch. <i>SEXCLES</i>	1		1														
54	FINEL D. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1		1									
55	LANEYRIE M.		1	1	1	1			1	1				1				
56	FIELDER J. <i>SEXCLES</i>	1		1	1													
57	MEERKERK G. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1	1	1	1	1			1		1		
58	TOLLET A.		1	1	1		1		1									
59	BOILEAU I.		1	1	1		1	1				1		1				
60	DUCHAMPS S.		1	1	1		1											
61	DE ROFFIGNAC A.		1	1	1	1	1	1								1		
62	BRIARD B.		1	1	1				1									
63	FONTANA G.		1	1	1													
64	CARDEW L. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1	1		1		1							1
65	DIBON M. <i>SEXCLES</i>	1		1	1		1		1									
66	DELMAS Ch. <i>SEXCLES</i>	1		1	1											1		
67	DE ROFFIGNAC A.		1	1	1	1	1	5	1						1			
68	GREZE P.		1	1	1		1	1		1								
69	ALBOU J.C.		1	1	1	1	1			1	1							
70	ALBOU F.		1	1	1					1								
71	OUVARD J. <i>ST MATH. LEOB.</i>	1		1	1	1					1							
72	LESCURE J.P. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1	1	1		1					1	1		
73	CHARTRON P.	1		1	1	1	1		1									
74	MOPIR		1							1	1							
75	MONIEZ J.		1				1	1										
76	SIMONEAU F.	1		1	1		1	1			1							
77	VERDAL M.F.	1			1		1	1					1					
78	HIRKIS T.		1															
79	CAUHAPE R. <i>MERCOEUR</i>	1		1	1	1	1		1									
80	MEERKERK D. <i>CAMPS</i>	1		1	1													
81	JEJE 19		1	1	1													
82	SAG.CM		1		1													
83	BRETAGNOL M.		1	1	1		1	1										
84	DELOOZ F.		1	1	1		1			1	1							
85	MONIEZ J.		1				1	1										
86	MAS L.		1				1											
87	CHARTRON M. <i>CAMPS</i>		1	1	1		1											
88	PRUNET R.		1	1	1		1	1	1	1					1	1		
89	DAUBECH P.		1	1	1													
90	PRUNET M.		1	1	1						1			1				
91	MAURET-BIERNAT M.D.		1	1	1	1	1											
En vert : les avis favorables																		

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES THÈMES DES ANNOTATIONS DÉPOSÉES SUR LES REGISTRES D'ENQUÊTE ÉLECTRONIQUE

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre>6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier, le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
92	GAVEGLIA V.		1			1			1									
93	MOUREN L.		1	1	1													
94	DESMET K.		1	1	1		1		1									
95	MAUGEIN P.		1	1	1	1	1	1					1	1	1			
96	BOUSQUET J.F.		1	1	1	1	1		1	1				1				
97	VIAT M.		1	1	1					1				1				
98	CAPPUYNS F.		1	1	1		1		1									
99	STEFANINI G.	1		1	1	1	1	1	1	1		1		1				
100	STEFANINI Cl.	1		1	1		1		1					1				
101	FUSTEC Q.		1															
102	CHANFREAU		1															
103	JACQUOT JM et D. <i>SEXCLES</i>	1		1	1						1							
104	MEYRALBE M ET F.		1	1	1	1	1	1	1	1				1				
105	PRUNET R. et M. <i>SEXCLES</i>	1																
106	CHIEZE B. et A.		1	1	1	1	1		1									
107	NAESSENS K.		1	1	1	1	1		1		1			1				
108	PESTOURIE F. <i>CAMPS</i>	1		1	1		1	1	1									
109	IRAN L.		1															
110	DU PRADEL A.		1	1	1	1	1							1		1	1	
111	CHABERT C.		1															
112	MACABET J.P.	1		1	1	1	1	1										
113	LESCURE V.		1	1	1	1		1		1								
114	STOCKER O.		1	1	1					1				1				
115	BAULMONT H. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1		1	1	1							
116	BITARELLE G. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1		1	1		1							1
117	BIANI F.		1															
118	COUDERT D. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1	1	1									1
119	BAULMONT E.	1		1	1	1	1		1			1			1	1		
120	NOUGUES D.	1		1	1	1	1		1	1								
121	LANGRENE		1	1	1						1							
122	LESCURE P.J.	1						1								1		
123	CANAL M.		1	1	1		1											
124	BOURQUARD K.		1	1			1	1						1				
125	TOLLET A.		1	1	1		1		1									
126	HUGUES T. <i>SEXCLES</i>	1		1	1							1						
127	PETIT M-L.		1	1	1			1		1	1	1			1	1		
128	PETIT M-L.		1	1	1			1		1	1	1			1	1		
129	BARIEUX F-X.	1		1	1		1	1	1	1				1		1		
130	PEUCH Jean-Pierre		1	1	1		1	1	1	1				1				1
131	CHAUMAT J.D. et V.		1	1	1		1		1	1								
132	FREMONT D.		1			1	1							1				
133	LEBEL J.		1	1			1		1	1								
134	PEYRALBE I.		1					1		1								
135	DESPLANCHES M.		1	1	1	1	1	1	1	1				1				
136	RUDOLPHY R. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1		1	1	1			1	1	1		
137	CAPPUYNS B.	1		1	1	1			1	1	1							
En vert : les avis favorables																		

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETE ELECTRONIQUE

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre>6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
138	DESPLANCHES M.		1	1	1	1	1	1	1	1				1				
139	BELLET S.		1	1	1	1	1	1										
140	MONTILLET J.-C.		1	1	1	1		1	1									
141	BONDU MAUGEIN B.		1	1	1		1		1	1								
142	VERGNOLLE O.		1	1	1		1	1										
143	CAUHAPE C.		1	1	1		1											
144	LICATA C.		1	1	1	1	1		1									
145	NOUGUES J. <i>SEXCLES</i>	1		1	1					1	1			1				
146	TAILOR M. <i>CAMPS</i>	1		1	1		1	1	1	1	1			1			1	
147	DELMAS C. <i>SEXCLES</i>	1		1	1			1				1						
148	EL HAYANI TAB Y.		1															
149	CAUHAPE A.		1	1	1		1											
150	FINEL D. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1			1								
151	BIDAUD L.		1	1	1						1					1		
152	MAS D.		1	1	1	1	1		1					1				
153	DAUBECH P.	1		1	1													
154	BARY A.		1	1	1		1			1	1			1				
155	HAERS F.	1		1	1		1				1							
156	HENDRICK L.	1		1	1	1		1	1			1		1			1	
157	WITTEMANS R.	1		1	1						1							
158	PASSEMARD W.		1	1	1	1	1	1	1								1	
159	LANGLET S.		1	1	1	1	1		1	1								
160	GRAFFOILLERE M.		1	1	1	1	1	1	1		1			1				
161	GRAFFOILLERE J.		1	1	1	1	1	1	1		1			1				
162	GRAFFOILLERE B.		1	1	1	1	1	1	1		1			1				
163	DESMET I.		1	1	1		1			1				1				
164	XAVORINA		1	1	1					1								
165	LHERITIER A.		1	1	1		1											
166	SCHMIDT J.		1	1	1						1			1				
167	GIBAUT C.		1	1	1													
168	MASSALVE J. et D. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1	1		1	1	1			1				
169	CAPELLE J. et J. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1			1	1				1				
170	RABAGNAC P.		1	1	1		1	1		1	1	1		1				
171	LANTUEJOUL A.		1	1	1			1			1				1	1		
172	KEMPF C. <i>CAMPS</i>	1		1	1	1	1	1	1	1		1						
173	FOURNIER J. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1			1	1								
174	LESCURE M.-E.		1	1	1		1	1		1				1				
175	RIEUX J. <i>SEXCLES</i>	1		1	1	1	1	1	1	1				1				
176	COLOT Isabelle		1	1	1	1	1	1	1	1								
177	FAILLARD Benoit		1															
178	KEMPS Stéphanie <i>CAMPS</i>	1		1	1					1		1		1				
179	COUDERT Anaïs		1	1	1			1				1						
180	CARDEW Jérémy <i>CAMPS</i>	1		1	1		1											
181	LIBERT Anne-SOPHIE		1	1	1	1	1		1	1				1				
182	SERINGE Madeleine <i>MERCOEUR</i>	1		1	1	1		1	1	1								
183	JUGE Alexis		1															
En vert : les avis favorables																		
7/10																		

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETE ELECTRONIQUE

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre 6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier touristique et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
184	GRANGE Benjamin		1															
185	DELMAS Françoise SEXCLES	1		1	1		1		1		1							
186	RUDOLPHY Joke CAMPS	1		1	1									1				
187	BECHET Nicolas		1															
188	DELMAS C. SEXCLES	1		1	1				1	11			1	1				
189	BRETTE R.		1	1	1		1	1	1	1	1	1		1		1		
190	CONQUET S.		1	1	1	1	1			1								
191	CHAUVAC M. MERCOEUR	1		1	1	1	1	1	1	1							1	
192	PESTOURIE F. CAMPS	1		1	1					1	1							
193	PICARD S.		1	1	1		1							1				
194	JANSON F.		1	1	1		1		1	1								
195	KEMPF A. CAMPS	1		1	1	1	1		1			1						
196	LARMET J. SEXCLES	1		1	1		1	1		1	1		1					
197	MICHEL S.	1		1	1		1	11										
198	MEULEY F.		1	1	1													
199	VILLANO A.		1	1	1	1	1		1	1				1				
200	BESSE C.	1		1	1		1							1				
201	BARRIERE S.		1	1	1		1		1									
202	POULVELARIE J.		1	1	1	1	1		1	1	1							
203	PIACENZA D.	1		1	1		1		1				1					
204	DELESPESE E.		1	1	1	1	1				1			1				
205	GUERIN C.	1		1	1		1	1	1	1	1	1		1				
206	LHERITIER A.		1	1	1				1									
207	TAQUET B. SEXCLES	1		1	1		1	1		1	1		1					
208	BOUTET F.		1	1	1	1			1		1							
209	DUC V.		1	1	1		1	1					1				1	
210	LIBERT M.		1	1	1	1	1			1				1				
211	DAUGERON T.		1															
212	MESPOULHES G.		1					1							1			
213	DA SILVA M.		1	1	1	1	1	1	1	1				1				
214	BESSE M-J.	1		1	1		1		1					1	1			
215	LAPAUZE Pierre		1	1	1	1	1	1	1		1			1			1	
216	FIOUX Samuel		1	1	1		1			1								
217	PENA FERNANDEZ Carlos SEXCLES	1		1	1	1	1	1	1							1		
218	CHAMPEYROL Catherine		1			1	1	1			1							
219	FOUQUET Sylvain		1	1	1			1		1							1	
220	DELESPESE Emilie		1	1	1	1	1		1	1						1		
221	KISCHER M.H. SEXCLES	1		1	1		1	1	1		1			1		1	1	
222	NOUAILLES M-Helèn HAUTEFAGES	1		1	1		1		1	1	1					1		
223	LESCURE Anne-Marie SEXCLES	1		1	1		1											
224	SEININGE Jérôme		1	1	1			1						1			1	
225	KRIGSMAN Judith		1	1	1		1			1								
226	SEININGE Cécile		1			1	1	1	1				1		1		1	
227	RIEUX Emilie		1	1	1	1			1									
228	MOREAU Anthony		1															
229	LESCURE Jean-Pierre SEXCLES	1						1										
En vert : les avis favorables																		

PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES THÈMES DES ANNOTATIONS DÉPOSÉES SUR LES REGISTRES D'ENQUÊTE ÉLECTRONIQUE

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre 6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure coût et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le projet	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
230	DUMAS Laurence		1															
231	GABORIAUX Jean-Pierre		1	1	1	1	1	1	1	1	1							
232	PESTOUF Chris.		1	1	1		1											
233	KRIGSMAN Judith		1	1	1		1			1								
234	BARBEROT Marine		1															
235	DELCROIX Etienne		1															
236	RIOL Sébastien		1	1	1	1					1							
237	MENEHOULO DE BAZELAIRE		1															
238	GIRARD Florine		1															
239	SKANDBER Cherif		1															
240	RACHET Josiane SEXCLES	1		1	1					1	1		1	1	1			
241	VERMOTTE Colette	1		1	1		1		1	1	1			1		1	1	
242	MADPHANE Gérard		1															
243	DU BOUCHERON Sylvain		1															
244	CAROLINE		1															
245	MARTHAN Jesalca		1															
246	LOBRY Sylvie		1															
247	NOUILLES M-Hélène HAUTEFAGES	1		1	1		1		1	1	1					1		
248	VILLA-MASSONE Julien		1															
249	BOISSEAU DU ROCHER sophie		1															
250	ROSNIER Delphine		1															
251	DEHBAOUI Jean-Jamal		1															
252	SAJOUS Sarah		1															
253	ROUSSEY Gérard		1															
254	CHOPIN Pierre-Louis		1															
255	MONFREUX Vincent CAMPS	1																
256	HOUSTON Allison		1	1	1				1		1							
257	CRIGHTON Greig		1	1	1				1		1							
258	FARGES Laurent		1															
259	FARGES Viviane		1															
260	MUDAIRE Thomas		1															
261	COULOUMY Pierre		1	1	1					1								
262	CLEMENCE		1															
263	ADAM Ahmed		1															
264	PELLETIER Quentin		1															
265	FEOLA Mady		1	1	1													
266	ORGOGOZO Jean-Marie		1															
267	GUERIN Florent		1															
268	BONDU MAUGEIN Violette		1	1	1		1					1						
269	AHMADI Marijane		1															
270	RABAGNAC Philippe		1	1	1		1	1		1	1			1		1		
271	BROUSSE Antoine		1															
272	LESCURE Raphael		1	1	1		1			1	1			1				
273	AGIR PLATEAU DES ETANGS		1	1	1	1	1		1	1		1		1				
274	SEKKAT Amal		1															
275	DELAIRE Jacques		1						1					1				
	En vert : les avis favorables																	9/10

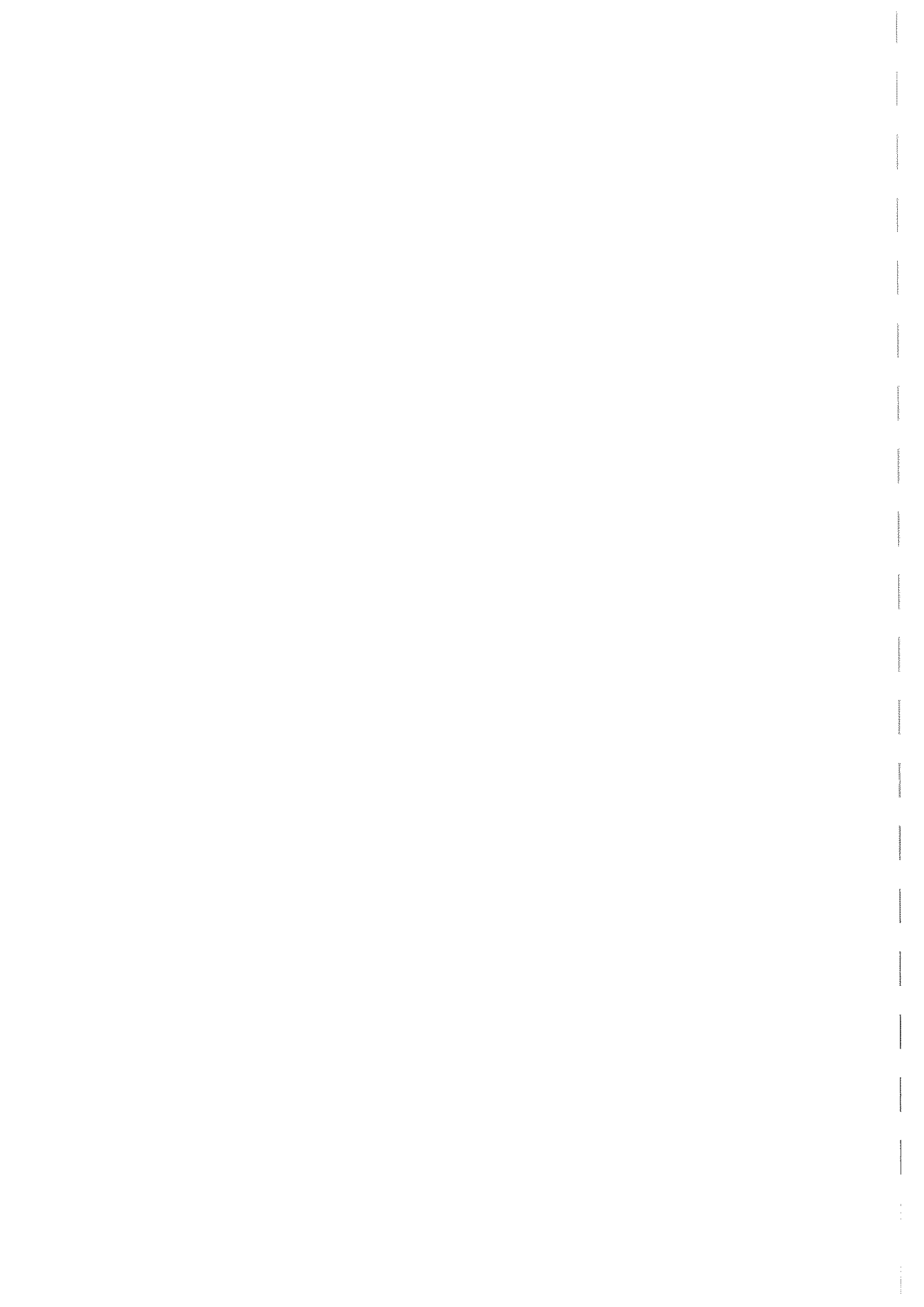
PROJET EOLIEN DU DEYROUX - COMMUNES DE CAMPS-ST MATHURIN-LEOBAZEL, MERCOEUR ET SEXCLES

TABLEAU DE SYNTHESE DES THEMES DES ANNOTATIONS DEPOSEES SUR LES REGITRES D'ENQUETE ELECTRONIQUE

N°	Noms	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre>6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le proj	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
276	LAVABRE Guillaume		1															
277	ANCION Marc		1	1	1	1			1					1				
278	PERRIN Arthur		1															
279	VANDEMBUNDER Simon		1															
280	CHASTRE Alain		1	1	1	1	1	1	1			1		1				
281	PLANTIVAUD Coralie		1	1	1						1							
282	RIEUX Christophe		1	1	1		1	1	1		1					1		
283	PARMENTIER Maryline		1	1	1													
284	LESCURE Pierre-Jean SEXCLES	1				1												
285	DE BOISLOREY Laurent		1	1	1	1	1	1		1				1		1		
286	SEHN Igor		1															
287	LESCURE Ginette SEXCLES	1		1	1	1	1			1								
288	RIEUX Céline CAMPS	1		1	1	1	1		1	1	1							
289	FRULLANTE Jean-Luc SEXCLES	1		1	1	1	1			1								
290	MONFREUX Olivier MERCOEUR	1		1	1	1		1	1	1	1			1		1	1	
291	MONFREUX Olivier MERCOEUR	1		1	1	1		1	1	1	1			1		1	1	
292	CROZE Robin MERCOEUR	1		1	1	1	1			1	1			1				
293	CAUCHY Antoine		1															
294	SORGUREVIC		1															
295	BENAZECH Annick		1	1	1	1	1	1		1	1			1				
296	BENAZECH Annick		1	1	1	1	1	1		1	1			1				
297	BENAZECH Annick		1	1	1	1	1	1		1	1			1				
298	VANGENECHTEN Jean-Christophe		1															
299	KEMPF Guillaume CAMPS	1		1	1	1	1		1	1	1			1				
En vert : les avis favorables																		

Total : 299 contributions	103	196	218	213	98	161	106	107	104	73	21	9	80	15	29	22	0
Pourcentages	35,0%	65,0%	89,0%	87,0%	40,0%	65,0%	43,0%	43,0%	42,0%	30,0%	9,0%	4,0%	33,0%	6,0%	12,0%	9,0%	0,0%
53 AVIS FAVORABLES	18%	Chiffre correspondant aux patrinimes surlignés en vert															
246 AVIS DEFAVORABLES	82%																

BILAN TOUTES CONTRIBUTIONS	Dans périmètre 6 km	Hors périmètre>6 km	Impact sur le patrimoine et le bâti	Impact sur l'immobilier le tourisme et l'attractivité de la région	Impact sur la santé et syndrome éolien	biodiversité écologie environnement agriculture	financement et profit	nuisances sonores lumineuses et effets infrasons	taille du projet démesure cout et bilan carbone	autosuffisance en électricité de la région	déficit d'information sur le	retombées financières pour les communes	niveau de ressource en vent	enjeux et liens sociaux	intérêt général et intérêt particulier	transport en phase chantier et démantèlement des éoliennes	raisons diverses
Total toutes contributions : 437	212	225	322	295	159	239	154	165	155	120	30	22	120	38	53	43	57
Pourcentages toutes contributions	49%	51%	74%	68%	36%	55%	35%	38%	35%	27%	7%	5%	27%	9%	12%	10%	13%
																	10/10



ANNEXE N°2

PEYROUX Nadine PREF19 <nadine.peyroux@correze.gouv.fr>

À : enquetesjacquesbrochu@orange.fr, douxzephyr@yahoo.com, jpb.enquetedeyroux@sfr.fr

Cc : LE-JOLY Stephane

6 févr. à 10:40

Bonjour Messieurs,

Je vous communique, ci-après, à toutes fins utiles, le message que Mme Alrivie a transmis au bureau de l'environnement de la préfecture, le 14 janvier 2019, concernant le projet de parc éolien du Deyroux. Cette dernière explique posséder une maison sur la commune de Sexcles et nous transmet copie du courrier que lui a adressé Mme le maire de Sexcles.

Cordialement.

Nadine PEYROUX

Chef de bureau

Préfecture de la Corrèze
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

: 05 55 20 55 80

: 05 55 26 82 02

1 rue Souham — 19000 TULLE

Site internet : www.correze.gouv.fr

----- Message transféré -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] remontée d'information sur action de Mme la maire d =?UTF-8?Q?e_Sexcles_dans_le_cadre_de_l=27enqu=C3=AAte_publice_Parc_Eolien_d?= u Deyroux

Date : Mon, 14 Jan 2019 14:37:36 +0100

De : Ghislaine ALRIVIE <alrivieghislaine@gmail.com>

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour

Je vous transmets le courrier que j'ai reçu la semaine dernière de Mme la maire de Sexcles
Je ne suis pas résidente sur la commune de Sexcles, mais toute ma famille y vit et j'y possède une maison et y paie donc des impôts.

Je comprend très bien le soucis d'information de Mme le maire, mais je ne comprends pas du tout son appel à s'opposer à ce projet !

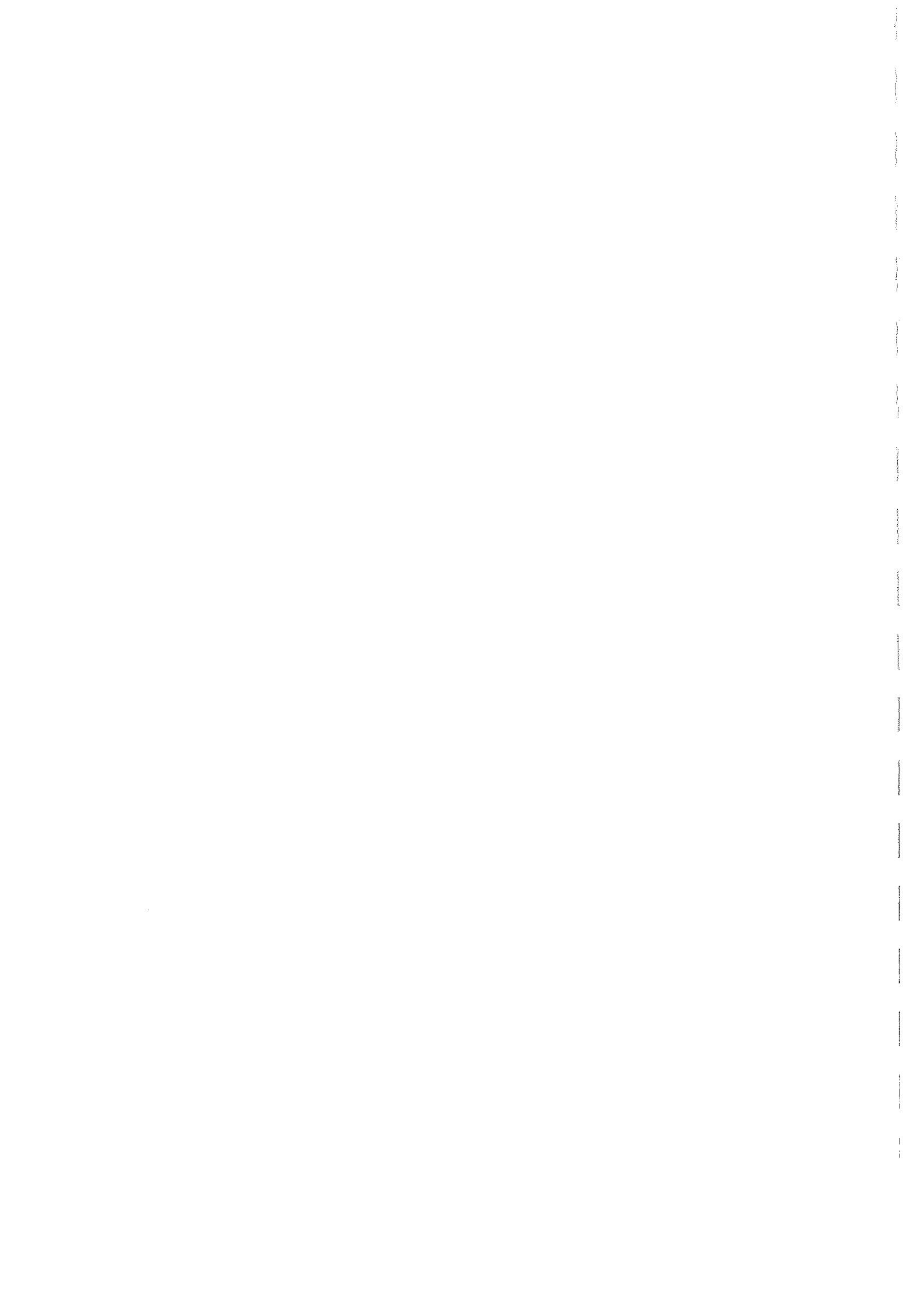
Nous devons avancer dans la transition énergétique, l'éolien est une énergie verte, durable et propre. Nos campagnes sont en souffrance, il faut trouver des pistes de valorisation et de travail utiles pour tous

Est-il normal qu'un agent d'Etat appelle ses administrés à s'opposer à des projets d'avenir énergétique ?

Ce type d'action ne risque-t-il pas de biaiser les résultats de l'enquête publique ?

Vive le vent, vive l'éolien et vive l'avenir

Bien cordialement,



ANNEXE N°3

COMMUNE DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SEXCLES

CORRÈZE

Sexcles le mardi 8 janvier 2019

Objet : Enquête publique. Parc d'éoliennes industrielles.

Madame, Monsieur,

Peut être avez vous déjà été informé d'un projet de parc éolien, situé sur les communes de Sexcles, Camps-St-Mathurin-Léobazel et Mercoeur . Ce projet arrive aujourd'hui à la phase enquête publique.

Une enquête publique est la procédure officielle, qui permet à l'Etat, et aux collectivités territoriales, de connaître la position de la population sur un projet susceptible d'impacter son environnement .Témoigner à une enquête publique est un droit du citoyen, au même titre que le droit de vote.

Comme vous n'êtes pas résident à Sexcles à l'année, nous avons considéré qu'il était de notre devoir d'élus, vu l'impact que ce projet aurait sur notre environnement pour les décennies à venir, de vous en informer, pour vous donner la possibilité de consigner vos observations auprès des commissaires enquêteurs, même à distance.

Pour votre information, dès 2015, aussitôt connu l'avant projet, qui n'est guère différent de celui d'aujourd'hui, le Conseil Municipal de Sexcles a exprimé très majoritairement son opposition par le vote d'une motion.

Cette position étonnera, voire même, choquera peut être certains d'entre vous, car l'énergie éolienne bénéficie généralement d'une image très positive.

En étudiant le dossier, on s'aperçoit vite que la réalité de ce projet est tout autre. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal de Sexcles a considéré que les inconvénients l'emportaient très largement sur les avantages:

- Ce parc serait constitué de 10 éoliennes de 200 m de haut, ce qui représente 2 fois la longueur d'un terrain de rugby, avec des pales de la largeur d'un même terrain. L'impact sur nos paysages serait considérable. De plus, laisser s'implanter ce projet, c'est s'exposer à la multiplication des parcs éoliens en Xaintrie.



- Avec ses barrages hydro électriques, la vallée de la Dordogne fournit depuis très longtemps de l'énergie propre et renouvelable, beaucoup plus qu'elle n'en consomme. De plus, pour ne pas surcharger les lignes, les barrages seraient amenés à réduire leur activité en période de production des éoliennes.
- La production annuelle de ce parc resterait malgré tout très limitée: 10 à 15 % de celle du seul barrage du Chastang, 2% de celle de l'ensemble des barrages de la Dordogne et de ses affluents.
- Les recettes pour la commune et la communauté de communes resteraient modestes, car une partie quitterait la région pour alimenter un fonds national de péréquation auquel nous contribuons déjà. Ces recettes seraient loin de compenser l'impact négatif sur notre potentiel touristique.
- Enfin, la construction des barrages avait été réalisée en son temps pour le bien de tous. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans le même contexte.

Vous trouverez ci dessous un guide pratique de l'enquête publique.

Dans l'attente de vous retrouver à Sexcles, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Josiane Rachet

Maire de Sexcles



L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN PRATIQUE,

pour ceux qui ne peuvent pas venir en mairie

L'enquête publique se déroule du 7 janvier au 5 février 2019.

Où consulter le dossier ?

Sur internet : moteur de recherche > "ICPE 7 janvier parc éolien correze 1"

Où et comment consigner vos observations ?

- Par courrier adressé à M. le président de la commission d'enquête publique Parc Éolien du Deyroux Mairie, Le bourg 19430 Camps-St-Marthurin-Léobazel
- Par mail : pref-environnement@correze.gouv.fr
objet : enquête publique Parc éolien du Deyroux.

Contenu de vos observations

Votre position doit être claire et sans ambiguïté. Donner votre avis et les raisons qui le motivent. Important : indiquer à quel titre vous êtes concernés par ce projet: résidence secondaire, séjours fréquents dans la région, liens familiaux, etc.

Les membres de votre famille, vos amis appréciant notre région peuvent consigner les observations

Annexe N°4

Projet éolien du Deyroux

Parc éolien Corrèze 1

Pré-PV de synthèse-Questions par thèmes au porteur de projet :

1- Le gigantisme des installations et l'impact sur les paysages et le patrimoine bâti :

Avez-vous tout fait pour minimiser l'impact des éoliennes sur les paysages, dans leur localisation et leur nombre ?

L'évolution de la génération d'éolienne de 90 m de hauteur de mât est passée à 150 m, soit environ 200 m pales comprises, fait peur. Que pourrez-vous répondre aux riverains pour justifier de cette évolution et les rassurer ?

2-L'impact sur l'immobilier, le tourisme, et l'attractivité de la région

La population proche du site projeté est inquiète quant à la dépréciation des biens immobiliers, que pouvez vous répondre sur le sujet ?

Un fort impact sur le tourisme et sur la qualité des paysages, telles sont les craintes des habitants qui considèrent que ce parc éolien détruirait la typicité des paysages de Xaintrie et auraient un impact dévalorisant sur les bâtis traditionnels et leurs cadres paysagés particuliers à cette contrée. Que pouvez vous leur répondre pour les rassurer ?

3-L'impact sur la santé et les effets du syndrome éolien

Plusieurs personnes font état de leur inquiétude quant aux effets nocifs pour la santé des humains et des animaux également, du fait des ultrasons produits par les éoliennes. Ils font aussi référence à la faculté de médecine qui préconiserait l'installation des éoliennes à 1500 mètres des habitations ou au moins comme en Allemagne que la distance soit augmentée au-delà des 500 mètres classiques.

Des médecins sont venus déposer plusieurs observations et il a été rappelé que des médecins en France et à l'étranger ont mis en évidence « un syndrome éolien » et que l'Académie de médecine recommande l'évaluation des infrasons mais que cela n'est pas encore réalisé.

Quelles réponses pouvez vous apporter ?

4- L'impact sur la biodiversité, l'écologie, l'environnement et l'agriculture

De nombreuses personnes évoquent l'impact défavorable du projet dans ces domaines.

Quelles réponses pouvez-vous leur apporter ?

5- La recherche de profits financiers, d'argent public au détriment de l'intérêt général et la limitation du gaspillage

De nombreuses questions sont posées sur la rentabilité de l'investissement et sur l'opportunité financière de l'opération, que pouvez-vous répondre ?

6- Les nuisances sonores et lumineuses et infra-soniques

Le voisinage, la population ainsi que les randonneurs sont inquiets du bruit que peuvent produire les éoliennes et aussi de la pollution lumineuse engendrée de nuit notamment, quelle réponse pouvez vous leur apporter pour les rassurer ?

7- La taille du projet qui n'a rien d'écologique par sa démesure, son coût et son bilan carbone défavorable

Bien que fondé sur l'utilisation du vent, énergie renouvelable, de nombreuses observations contestent le fait que le projet de parc éolien soit un projet écologique.

Sont évoquées la hauteur « démente » de ces éoliennes « industrielles », le bilan carbone (par rapport aux tonnes de CO2 évitées) issu de la fabrication du béton en volume important, de la production d'acier, de câbles... issus d'industries extractives et aussi l'utilisation de cuivre, de composites, d'huile, de terres rares pour la fabrication des aimants, le transport des éléments en vue de leur assemblage sur le site.

Des interlocuteurs rappellent les émissions de gaz à effet de serre pour la fabrication des éoliennes qui par ailleurs ne sont pas de fabrication française.

Quelles réponses apportez-vous à ces critiques ?

8- L'autosuffisance en énergie (principalement hydraulique) de la région

De nombreux interlocuteurs évoquent l'autosuffisance énergétique de la Corrèze apportée principalement par les barrages de la Dordogne et de la Maronne. Ils estiment par conséquent que la région a déjà payé une large contribution à la production générale d'électricité et que ce projet est inutile.

Que pouvez-vous leur répondre ?

9- Le manque d'informations sur le projet

Quelques personnes évoquent un manque d'information sur le projet, ou une information insuffisante ou communiquée dans un délai trop court (par référence au dossier mis en enquête publique).

Que pensez-vous de cette critique ?

10- Le manque d'intérêt financier pour les communes avec le FPIC

Un petit nombre d'interlocuteurs rappellent qu'avec les barrages hydroélectriques et les pylônes haute tension plusieurs communes ainsi que la Com com qui bénéficient de ces ressources exceptionnelles doivent reverser au Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) une partie de celles-ci. Ainsi en 2018 la Com com Xaintrie Val Dordogne et les communes qui la composent auraient reversé 430 000 € au FPIC. Celles-ci estiment par conséquent que l'installation du parc conduirait à augmenter encore le montant des versements à effectuer au Fonds de Péréquation, situation qui pour les communes ne présente aucun intérêt compte tenu du peu de ressources supplémentaires nettes à percevoir.

Quels arguments pouvez vous présenter en réponse à cette observation ?

11- Le manque de ressource en vent

Un nombre important de personnes estiment que le vent n'est pas suffisant dans le secteur d'implantation projeté des éoliennes. Ils regrettent que le porteur du projet n'est pas donné plus d'information à ce sujet.

Que répondez-vous à cette remarque ?

12- L'inadéquation aux enjeux sociaux et à l'intérêt général ainsi que la destruction des liens sociaux

Plusieurs interlocuteurs ont fait remarquer que le projet proposé exacerbait les tensions et accentuait les clivages au sein de la communauté. Certains ont estimé que ce projet allait transformer des paysages ruraux « de la France périphérique » en paysages industriels avec « passage en force » au détriment d'un bien commun d'intérêt général, le paysage, et au seul bénéfice d'une minorité d'intérêts particuliers.

Que pensez-vous de cette remarque concernant le climat social et les relations de niveau local?

13- L'intérêt personnel de quelques habitants

Plusieurs particuliers font remarquer que le projet de parc éolien n'a de retombées positives que pour une très faible minorité, notamment le porteur du projet et les propriétaires fonciers avec lesquels EOLFI va contractualiser pour la mise en place des éoliennes sur leurs terrains

Que répondez-vous à cette observation ?

14- Les matériaux utilisés dans la technologie de fabrication des éoliennes

Est-il vrai que des métaux rares entrent dans la conception des générateurs ?

Quel impact écologique cela induit-il ?

15- Le transport en phase chantier et le démantèlement des éoliennes

En ce qui concerne l'acheminement du matériel, si des coûts d'aménagement routiers ou urbains sont nécessaires, qui en assure le coût.

Qu'en est-il de la remise en état des routes et des chemins ?

Quelle est la durée de vie des éoliennes et à qui en incombe le démantèlement en cas de cessions successives du parc ou en cas de faillite du propriétaire ?

Questions complémentaires de la commission d'enquête

16- Les données sur les mesures de vent

La Commission d'enquête au même titre que certains interlocuteurs ayant fait des observations, s'interrogent sur les résultats obtenus lors de la campagne de mesure des vents. En effet très peu d'information sont disponibles sur ce sujet dans le dossier et il serait bon que soit fourni un relevé des résultats obtenus.

17- La question du démantèlement des éoliennes

Au cours de l'enquête, c'est un point qui revient très souvent dans les remarques et les questions du public. Afin de pouvoir répondre à ces interrogations, la commission souhaite que lui soit communiqué **au plus tôt** sous la forme d'un devis actualisé et détaillé, le coût exact du démantèlement d'une éolienne.

18- Avis de l'ABF 19

A l'examen des photomontages que présente le dossier d'enquête, notamment celui relatif au village de Saint-Mathurin-Léobazel, la commission d'enquête s'étonne de l'absence d'un avis formel de l'ABF 19 eu égard à la covisibilité incontestable existant entre le projet de parc et l'église classée de Saint-Mathurin-Léobazel.

D'après nos recherches seule figure au dossier d'enquête un avis d'attente émis le 30 décembre 2014 par le STAP de la Corrèze qui rappelle que son avis et ses observations ne seront exprimées « qu'au vu de l'étude paysagère et de l'incidence sur les églises protégées de Saint-Mathurin-Léobazel et de Mercoeur ».

Vous serez t' il possible de nous apporter une réponse à ce sujet ?

19 janvier 2019

ANNEXE N°5 RECTO

René BAUDOUX
Président de la Commission d'enquête
Bellevue
19130 Saint Aulaire
05 55 25 63 79
06 08 03 24 40
renebaudoux@yahoo.fr

Tulle le 11 février 2019

Le Président de la Commission d'enquête
à
Madame Mélanie GEORGEVITCH
Cheffe de projet,
représentant la société Parc éolien Corrèze 1

Objet : Enquête publique portant sur le projet présenté par la société Parc éolien Corrèze 1, filiale de la société EOLFI SAS relatif à la *création d'un parc éolien partagé sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et de Mercoeur*
Procès-verbal de synthèse des observations écrites, orales, transmises par voie postale et voie électronique.

P.J : 2 exemplaires du procès verbal, un support numérique

Madame la Cheffe de projet,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations écrites, orales, transmises par courrier et voie électronique formulées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 Janvier au 5 Février 2019 inclus.

Au cours de l'enquête 458 observations ont été formulées dont :
298 par courriels;
100 par courriers;
60 consignées sur les registres d'enquête.

En outre, une pétition « papier » qui a recueilli 234 signatures a été déposée en Mairie de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel par l'association « Agir Autrement pour la Xaintrie ».



ANNEXE N°5 VERSO


En vous remerciant de bien vouloir m'adresser, réglementairement dans un délai de 15 jours, conformément à l'article R-123-18 du Code de l'Environnement, un mémoire en réponse aux questions posées, je vous prie d'agréer Madame la Cheffe de projet, l'expression de mes sentiments distingués.

Remis et commenté
le lundi 11 Février 2019
en 2 exemplaires de 16 pages

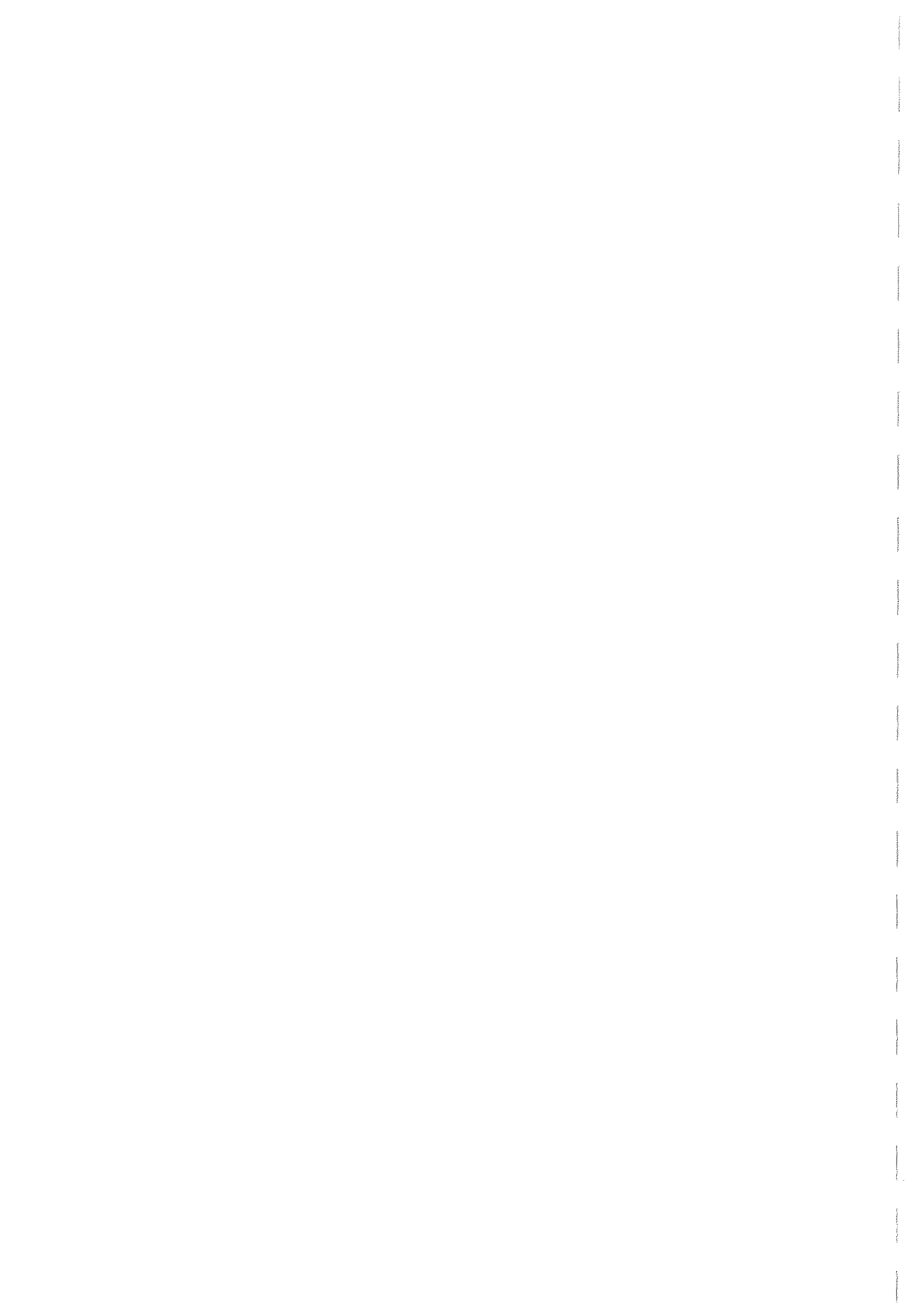
La Cheffe de projet
Pris connaissance Le 11 février 2019

Le Président
de la Commission d'enquête

*Remis au mains propres
contre décharge.*


Madame Georgavitch.





Annexe N°5
ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Parc Éolien du Deyroux

**Communes de Camps-St Mathurin-Léobazel,
de Sexcles et de Mercœur**

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES DEMANDES :

- D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE (ICPE);
- D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT;
- DE PERMIS DE CONSTRUIRE;

PRESENTEES PAR LA SOCIETE :

**Sas Parc Éolien Corrèze 1
pour l'implantation d'un parc de 10 éoliennes**

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Remis le 11 février 2019

La Commission d'enquête :

**René BAUDOUX – Président
Jean Paul BAUDET – Membre
Jacques BROCHU – Membre**

En application de l'article R -123-18 du code de l'environnement la Commission d'enquête a rencontré le 11 février 2019, **Mme Mélanie Georgevitch**, Cheffe de projet, représentant la société **Parc éolien Corrèze 1, filiale de la société EOLFI SAS**;

Au cours de cette réunion et après avoir effectué un bilan général sur l'enquête et son déroulement, ont été présentées à Mme Georgevitch, les observations écrites et orales, ainsi que les demandes d'informations recueillies au cours de l'enquête.

Le présent procès-verbal dresse la liste des points abordés.

1 - BILAN GENERAL

L'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Corrèze, pris le 12 décembre 2018. La consultation du public a eu lieu du 7 janvier 2019 au 5 février 2019 inclus.

Les dispositions réglementaires s'attachant à la publicité de cette enquête ont bien été respectées. Le public a bien été informé et a donc pu s'exprimer au cours des permanences de la commission d'enquête.

Les dossiers (demande d'autorisation ICPE, demande d'autorisation de défrichement et demande de permis de construire), vérifiés par les services compétents de l'État, ont été jugés complets et conformes aux dispositions réglementaires.

Le public a pu largement participer, dans des conditions satisfaisantes dans les locaux mis à disposition par les Mairies de Camps-St Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercœur. La présence d'un public nombreux durant les permanences de la commission enquête a montré l'intérêt que la population a porté à ce projet.

➤ Les dossiers étaient consultables durant toute la durée de l'enquête :

- en Mairies de Camps-St Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercœur, en version papier aux jours et heures d'ouverture de chacune des trois mairies;
- sur un site internet dédié, hébergé par la Préfecture de la Corrèze, intitulé « Les services de l'État en Corrèze », à l'adresse : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

➤ Le public a pu s'exprimer :

- sur les Registres d'Enquête (papier), mis à disposition dans chacune des mairies (deux exemplaires dans chaque mairie), durant les permanences, de la commission d'enquête et durant les jours et heures d'ouvertures de chacune des mairies;
- par courriels à l'adresse électronique suivante : pref-environnement@correze.gouv.fr ;
- par courriers adressés en Mairie de Camps-St Mathurin-Léobazel à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête, ou

- déposés en Mairies de Sexcles et de Mercœur et retransmis en mairie de Camps.
- Le public pouvait prendre connaissance des courriels déposés sur la boîte à lettres (BAL) à l'adresse dédiée sur le site de la préfecture de la Corrèze.
 - Les registres papier ont été clos :
 - en Mairie de Camps-St Mathurin-Léobazel, par le Président de la Commission d'enquête, le 5 février 2019 à 17h00 ;
 - en Mairie de Sexcles, par le Président de la Commission d'enquête le 5 février 2019 à 14h00, la mairie étant fermée le mardi après-midi;
 - en Mairie de Mercœur, par le Président de la Commission d'enquête le 5 février 2019 à 15 heures 30, la mairie étant fermée le mardi après-midi;
 - La boîte à lettres des courriels a été cloturée, par la Préfecture de la Corrèze, le 5 février à minuit.

Les nombreuses observations du public se répartissent comme suit :

Répartition des contributions du public			
Documents	Nombre	Favorables	Défavorables
Courriels	298	52	246
Registres papier	60	12	48
Courriers	100	13	87
Totaux	458	77	381

Une pétition papier, déposée par l'association « Agir Autrement pour la Xaintrie » en Mairie de Camps, a recueilli **234** signatures défavorables.

2 – AMBIANCE DURANT L'ENQUETE :

L'enquête publique a suscité un très grand intérêt de la part de la population des trois communes (Camps, Sexcles, Mercœur), mais aussi au-delà du périmètre de 6 km autour du projet (habitants de la communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne et des communes limitrophes du Cantal et du Lot).

Ce moment d'expression a permis de recevoir les doléances des personnes opposées ou favorables au projet. Un nombre très limité a proposé quelques ajustements.

Le dossier papier, très volumineux, mis à disposition en mairies a été peu examiné durant les permanences. Cependant le public, pour une partie bien informé sur le projet, a transcrit de nombreuses remarques et annotations sur les registres d'enquête publique.

De nombreux habitants ont consulté le dossier électronique sur le site de la

préfecture avant de venir, en mairies, pour déposer leurs avis sur les registres d'enquête.

Les nombreuses questions et remarques formulées oralement auprès des Commissaires Enquêteurs par les personnes rencontrées durant les permanences ont été ensuite transcrites sur les registres d'enquêtes. Certaines d'entre elles avaient préparé leurs annotations sous forme de document ou de courrier qui ont été joints aux registres.

Malgré les avis divergents sur ce projet, le public s'est exprimé sans agressivité mais avec détermination.

Lors des permanences de la Commission d'Enquête, on n'a pu constater qu'aucun échange ne s'est établi entre les personnes opposées et celles favorables au projet.

3 – LES THEMES ESSENTIELS RELEVES :

La consultation a mis en exergue les thèmes suivants :

- Le gigantisme des installations (taille des aérogénérateurs), l'impact sur le paysage et le patrimoine;
- L'impact sur l'immobilier, le tourisme (vert), et l'attractivité de la région;
- L'impact sur la santé et le syndrome éolien;
- L'impact sur la biodiversité, l'écologie, l'environnement et l'agriculture;
- La recherche de profits financiers, d'argent public au détriment de l'intérêt général;
- Les nuisances sonores, lumineuses et infra-soniques;
- La ressource en vent.

Les habitants des villages et hameaux, directement impactés visuellement, rejoints par un grand nombre d'opposants, plus éloignés du site, dénoncent la destruction de leur cadre de vie, et la pollution visuelle de leurs architectures et paysages remarquables

Plus généralement, même avec un projet moins ambitieux, tel que prévu initialement avec des machines de 150 m, une majorité de la population, essentiellement composée de néo-ruraux, ne souhaite pas sacrifier les espaces naturels qui les ont attirés en Xaintrie, considérant que ces paysages typiques restent la seule richesse du canton.

Une grande majorité de la population considère que ce projet industriel, qui leur paraît « monstrueux », va selon eux, défigurer les paysages et surtout induire une forte dépréciation des biens immobiliers, éloignant de fait, de nouveaux arrivants potentiels.

Par ailleurs, une partie des opposant met en cause la ressource en vent présentée dans le dossier au motif que les hypothèses prises en considération ne correspondent pas à la réalité sur le terrain. Ce doute est amplifié par la non

publication des résultats donnés par le mât de mesures.

4 – SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS.

4.1 Les observations favorables :

Sur l'ensemble des registres d'enquête électronique, registres papiers et courriers, elles sont au nombre de **77**.

Elles font essentiellement apparaître l'importance de l'implantation de ce champs éolien :

- pour la participation au plan de développement des énergies renouvelables impulsé par l'État et pour le soutien à la biodiversité ;

- pour tenir compte du vieillissement des centrales nucléaires et des difficultés pour le retraitement des déchets;

- pour redynamiser le territoire, redonner confiance à l'avenir et préserver le territoire du déclin ;

- pour les entreprises locales, le projet pouvant être porteur d'emploi en phase chantier ;

- pour les retombées financières au profit des collectivités locales ;

- pour un vrai projet de territoire au profit de la population. L'ouverture au financement participatif en est une des composantes ;

- pour l'appoint financier octroyé aux agriculteurs/éleveurs mettant, à la disposition du porteur de projet, les surfaces nécessaires à l'édification des machines. Ces revenus permettront peut-être à ces personnes de pérenniser leurs activités ;

- pour le développement du tourisme, autour de ce projet ;

- compte tenu des enjeux énergétiques, l'aspect visuel ne devrait pas être prépondérant dans la prise de décision

Elles souhaitent cependant, des engagements sur les dispositions prévues en cas de dépassements des seuils sonores ou lumineux estimés dans le dossier. Les élus ainsi que les particuliers favorables au projet font confiance aux organismes d'État, chargés des contrôles réglementaires, pour mesurer ces seuils et pour faire apporter

des corrections, en cas de dépassements.

4.2 – Observations et pétitions défavorables

Sur l'ensemble des registres d'enquête électronique, registres papiers et courriers, elles sont au nombre de 381.

Les raisons avancées ainsi que les interrogations formulées par les opposants au projet peuvent essentiellement être classées selon les thèmes suivants :

- l'impact sur le patrimoine et le bâti;
- l'impact sur l'immobilier, le tourisme, et l'attractivité de la région;
- l'impact sur la santé et les effets du syndrome éolien;
- l'impact sur la biodiversité, l'écologie, l'environnement et l'agriculture;
- la recherche de profits financiers, d'argent public au détriment de l'intérêt général et la limitation du gaspillage;
- les nuisances sonores et lumineuses et infra-soniques;
- la gigantisme du projet qui n'a rien d'écologique par sa démesure, son coût et son bilan carbone défavorable;
- l'autosuffisance en énergie (principalement hydraulique) de la région;
- le déficit d'informations sur le projet;
- le manque d'intérêt financier pour les communes avec le F.P.I.C;
- le niveau de ressource en vent;
- l'inadéquation aux enjeux et la destruction des liens sociaux;
- les conflits entre intérêt personnel et intérêt général;
- le transport en phase chantier et le démantèlement des éoliennes;
- les raisons diverses.

Plus généralement, une partie des opposants considère qu'il y a eu un défaut de concertation et d'information de la part des municipalités et de la part du porteur de projet depuis avril 2013 et que ce projet a été présenté uniquement aux propriétaires fonciers concernés et aux élus des trois communes.

Ils estiment que ce projet a été négocié dans « l'entre soi », entre élus et propriétaires, qui sont parfois les mêmes. Ils en concluent que ce projet, pour l'essentiel, sert des intérêts privés et n'apporte que des nuisances pour l'intérêt général de la population.

Les interrogations qui reviennent souvent, portent sur les thèmes liés à la santé, à la proximité des éoliennes, et des habitation ou des hameaux, à la distance entre les éoliennes, à la durée de vie des éoliennes et à leur démantèlement.

L'association "Agir Autrement pour la Xaintrie" a participé à l'enquête. Fermement opposée au projet, elle a remis à la Commission d'enquête un mémoire dans lequel elle précise les raisons pour lesquelles elle est amenée à s'opposer à ce projet au nom des très nombreuses personnes adhérant à sa démarche, à savoir les:

- 170 adhérents de l'association "Agir Autrement pour la Xaintrie";
- 2190 signataires d'une pétition portée conjointement avec ses voisins du Lot contre la défiguration des Gorges de la Cère et pour la protection de sa biodiversité;
- 580 signataires de sa pétition en ligne sur son site internet;
- 234 signataires de sa pétition "papier" sous forme de quatorze feuillets.

La commission d'enquête constate que seule, la pétition "papier" rassemblant les annotations du public, lui permet de pouvoir localiser le lieu de résidence des signataires (à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'affichage des 6 km), afin d'évaluer le nombre de personnes directement impactées par le projet.

Le résultat de cette évaluation fait ressortir que :

- 126 personnes résident à l'intérieur du périmètre (avec un fort pourcentage de personnes demeurant à la Chapelle-Saint-Géraud);
- 108 personnes résident à l'extérieur du périmètre.

En outre, deux autres associations ont fait part de leurs observations défavorables sur le registre de la Préfecture. Celles-ci rejoignent les problématiques développées ci-dessus;

- l'Association RISR (Réfléchir et informer sur la STEP de Redenat)
- l'Association APE (Agir pour le Plateau des Étangs)

4.3 – Délibérations de conseils municipaux, conseils communautaires et conseil départemental

- Délibérations opposées au projet
 - Délibération du conseil municipal de Camps-St Mathurin- Léobazel
 - Délibération du conseil municipal de Sexcles
- Délibérations en faveur du projet
 - Délibération du conseil municipal de Mercœur
 - Délibération du conseil municipal de Cahus

- Délibération du conseil municipal de Laval de Cère

5 - SYNTHÈSE DES QUESTIONS POSEES AU PORTEUR DE PROJET

Les thèmes abordés par le public sont les suivants:

5.1- Le gigantisme des installations et l'impact sur les paysages et le patrimoine bâti :

Avez-vous tout fait pour minimiser l'impact des éoliennes sur les paysages, et le bâti, dans leur localisation et leur nombre ?

L'évolution de la génération d'éolienne de 90 m de hauteur de mât est passée à 150 m, soit environ 200 m pales comprises, fait peur.

Que pourrez-vous répondre aux riverains pour justifier de cette évolution et les rassurer ?

5.2- L'impact sur l'immobilier, le tourisme, et l'attractivité de la région

La population proche du site projeté est inquiète quant à la dépréciation des biens immobiliers

Que pouvez-vous répondre sur le sujet ?

Un fort impact sur le tourisme et sur la qualité des paysages, telles sont les craintes des habitants qui considèrent que ce parc éolien détruirait la typicité des paysages de Xaintrie et aurait un impact dévalorisant sur les bâtis traditionnels et l'ouverture particulière du paysage de cette contrée.

Un certain nombre d'habitants, pense que la réalisation de ce parc pourrait décourager l'implantation de néo ruraux voire entraîner le départ de ceux qui y sont déjà installés. Sa réalisation va saper le potentiel économique des activités touristiques locales, ce qui induira une reprise de la désertification de ce territoire et détournera, vers d'autres régions, les clients potentiels pour l'achat de vieilles maisons en pierre.

Certains pensent que ce projet n'est qu'une étape et qu'il ouvre la voie à des implantations massives d'autres parcs éoliens dans la région.

Que pouvez-vous leur répondre pour les rassurer ?

5.3- L'impact sur la santé et les effets du syndrome éolien

Plusieurs personnes font état de leur inquiétude quant aux effets nocifs pour la santé des humains et des animaux également, du fait des ultrasons produits par les éoliennes. Ils font aussi référence à la faculté de médecine qui préconise l'installation des éoliennes à 1500 mètres des habitations ou au moins comme en Allemagne que la distance soit augmentée au-delà des 500 mètres classiques.

L'Académie de Médecine et les règles appliquées dans plusieurs autres pays européens préconisent un éloignement entre les habitations et les éoliennes, de 10 fois la hauteur de ces dernières. Nous sommes très loin de ces dispositions.

Des médecins sont venus déposer plusieurs observations et il a été rappelé que des médecins en France et à l'étranger ont mis en évidence « un syndrome éolien » et que l'Académie de médecine recommande l'évaluation des infrasons mais que cela n'est pas encore réalisé

Quelles réponses pouvez-vous apporter ?

5.4- L'impact sur la biodiversité, l'écologie, l'environnement et l'agriculture

De nombreuses personnes évoquent l'impact défavorable du projet dans ces domaines.

Une personne affirme que le parc éolien sera implanté perpendiculairement à l'axe de migration, au risque de diriger les flux migratoires vers la ligne 225 KVa et de créer un « mur » durant les périodes de migrations ou de nidification.

Si RTE confirme que les éoliennes doivent être plus éloignées de la ligne haute tension, le corridor prévu par Eolfi sera d'autant plus restreint.

Plusieurs personnes s'interrogent sur l'impact des terrassements et du bétonnage des massifs en béton, supports des éoliennes, ainsi que sur les terrassements liés à la liaison des éoliennes au poste de raccordement.

Des interrogations portent aussi sur la perte d'étanchéité de la zone humide contiguë au projet.

Une partie des motions déposées privilégie une alternative plus acceptable pour la région telle que, l'énergie photovoltaïque, la biomasse et l'optimisation et la modernisation de la production hydraulique locale.

Des habitants considèrent également que l'argent public dédié à la promotion et au développement de l'énergie éolienne, pourrait être investi directement pour répondre aux besoins de la population locale tant pour l'amélioration de l'habitat que pour le financement de projets de développement locaux.

Ce projet rentre-t-il en conflit avec les conclusions du diagnostic de territoire du bassin de vie d'Argentat réalisé en 2013 ainsi qu'avec le contrat de destination « Vallée de la Dordogne » avec lequel il est jugé non compatible ?.

Quelles réponses pouvez-vous leur apporter ?

5.5- La recherche de profits financiers, avec l'aide de subventions publiques au détriment de l'intérêt général de la population :

De nombreuses questions sont posées sur la rentabilité de l'investissement et sur l'opportunité financière de l'opération.

Que pouvez-vous répondre ?

5.6- Les nuisances sonores et lumineuses et infra-soniques :

Le voisinage, la population ainsi que les randonneurs sont inquiets du bruit que peuvent produire les éoliennes et aussi de la pollution lumineuse engendrée de nuit notamment,

Quelle réponse pouvez-vous leur apporter pour les rassurer ?

Une personne s'interroge sur la localisation des points de mesure acoustiques, derrière une haie, contre un talus, entre deux murs en pierre ou à proximité d'une route. Cette personne laisse entendre que cette campagne de mesure pourrait être volontairement biaisée, afin d'atténuer la dispersion du bruit et donc de minimiser l'impact acoustique.

Pourquoi E1 et E2, les éoliennes les plus « impactantes » n'ont-elles pas été supprimées lors de l'étude ?

Des questions sont également posées sur l'incidence du projet sur la réception télévisuelle.

Que pouvez-vous leur répondre ?

5.7- La taille du projet qui n'a rien d'écologique par sa démesure, son coût et son bilan carbone défavorable

Bien que fondé sur l'utilisation du vent, énergie renouvelable, de nombreuses observations contestent le fait que le projet de parc éolien soit un projet écologique.

Sont évoqués la hauteur « démente » de ces éoliennes « industrielles », le bilan carbone (par rapport aux tonnes de CO2 évitées) issu de la fabrication du béton en volume important, de la production d'acier, de câbles issus d'industries extractives et aussi l'utilisation de cuivre, de composites, d'huile, de terres rares pour la fabrication des aimants et le transport des éléments en vue de leur assemblage sur le site.

Des interlocuteurs rappellent les émissions de gaz à effet de serre pour la fabrication des éoliennes qui par ailleurs ne sont pas de fabrication française.

Quelles réponses apportez-vous à ces critiques ?

5.8- L'autosuffisance en énergie (principalement hydraulique) de la région

De nombreux interlocuteurs évoquent l'autosuffisance énergétique de la Corrèze apportée principalement par les barrages de la Dordogne et de la Maronne. Ils estiment par conséquent que la région a déjà payé une large contribution à la production générale d'électricité et que ce projet est inutile.

Que pouvez-vous leur répondre ?

5.9- Le manque d'informations sur le projet

Une partie du public évoque un manque d'informations sur le projet, ou une information insuffisante ou communiquée dans un délai trop court (par référence au dossier mis en enquête publique).

L'enquête publique réalisée sans une large information préalable de la population, s'est limitée seulement à une concertation restreinte avec les élus et les propriétaires fonciers. Une bonne partie de la population se sent, ni informée, ni respectée.

Les habitants des hameaux proches du projet reprochent à EOLFI de ne les avoir jamais rencontrés et allèguent que ses représentants n'ont contactés que les propriétaires susceptibles d'accueillir des éoliennes.

Une partie de la population aurait souhaité un débat public au sein de chaque municipalité, plusieurs mois avant le lancement de l'enquête publique, certains allant jusqu'à une consultation des populations à l'amont du projet.

Que pensez-vous de cette critique ?

5.10- Le manque d'intérêt financier pour les communes avec le FPIC

Un petit nombre d'interlocuteurs rappelle qu'avec les barrages hydroélectriques et les pylônes haute tension, plusieurs communes ainsi que la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne, qui bénéficient de ces ressources exceptionnelles doivent reverser au Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) une partie de celles-ci. Ainsi en 2018 la Com Com Xaintrie Val'Dordogne et ses communes membres auraient reversé 368 242 € au FPIC. Celles-ci estiment par conséquent que l'installation du parc conduirait à augmenter encore le montant des versements à effectuer au Fonds de Péréquation, situation qui, pour les communes, ne présente aucun intérêt compte tenu du peu de ressources supplémentaires nettes à percevoir.

Quels arguments pouvez-vous présenter en réponse à cette observation ?

5.11- Le manque de ressource en vent et son intermittence

Un nombre important de personnes estime que le vent n'est pas suffisant dans le secteur d'implantation projeté pour les éoliennes. Ils regrettent que le porteur du projet n'ait pas donné plus d'information à ce sujet.

Sur la carte des vents présentée dans le dossier, les zones 1 et 2 correspondant au secteur envisagé pour le projet de parc, sont comprises entre 4.3 et 5 m/s et non entre 4.5 et 5.5 m/s, comme pris en hypothèse.

Certains affirment que le vent étant intermittent, le taux d'exploitation ne dépassera pas 20%. De plus, en période de consommation de pointe, il faudra compenser la production, pour partie, par des centrales génératrices de CO2.

Que répondez-vous à ces remarques ?

5.12-L'inadéquation aux enjeux sociaux et à l'intérêt général ainsi que la destruction des liens sociaux

Plusieurs interlocuteurs ont fait remarquer que le projet proposé exacerbait les tensions et accentuait les clivages au sein de la communauté. Certains ont estimé que ce projet allait transformer des paysages ruraux « de la France périphérique » en paysages industriels avec « passage en force » au détriment d'un bien commun d'intérêt général, le paysage, et au seul bénéfice d'une minorité d'intérêts particuliers.

Que pensez-vous de cette remarque concernant le climat social et les relations de niveau local ?

5.13-L'intérêt personnel de quelques habitants s'oppose à l'intérêt

général

Plusieurs particuliers font remarquer que le projet de parc éolien n'a de retombées positives que pour une très faible minorité, notamment le porteur du projet et les propriétaires fonciers avec lesquels EOLFI va contractualiser pour la mise en place des éoliennes sur leurs terrains

Une personne souligne le fait que si les propriétaires fonciers qui soutiennent le projet n'étaient pas concernés par l'implantation d'éoliennes sur leurs terrains, ils seraient opposés au projet

Que répondez-vous à cette ces observations ?

5.14- Le transport en phase chantier et le démantèlement des éoliennes

En ce qui concerne l'acheminement du matériel,

Si des coûts d'aménagement routiers ou urbains sont nécessaires, qui en assure le coût ?

Qu'en est-il de la remise en état des routes et des chemins ?

Quelle est la durée de vie des éoliennes et à qui en incombe le démantèlement en cas de cessions successives du parc ou en cas de faillite du propriétaire ?

Pour le démantèlement le tarif réglementaire de 50 000 € parait très insuffisant par rapport à une estimation réelle de 600 000 € à 800 000 €, hors démantèlement du socle béton.

Qui va pouvoir et devoir payer, en fin de vie des éoliennes ou dans l'hypothèse d'une défaillance de l'exploitant ?

5.15- Questions diverses

Plusieurs personnes soulignent un problème d'éloignement des éoliennes par rapport à la ligne électrique très haute tension. Elles indiquent, qu'il y a un problème de sécurité et que l'étude de danger est incomplète en cas de chute d'une éolienne et de projection de morceaux de pales, d'effondrement de nacelle, de gel (poids de la glace) ou foudroiement, compte tenu de la distance d'implantation des éoliennes par rapport à la ligne électrique et de son caractère stratégique qui participe à l'interconnexion du réseau régional et national

EOLFI peut-il apporter la preuve que RTE a validé l'hypothèse d'un coefficient de sécurité par rapport à l'éloignement des machines en fonction de leur hauteur, par

rapport à la ligne électrique T.H.T. ?

Quelle est la position d'EOLFI?

Pouvez-vous nous fournir l'accord officiel de RTE sur l'éloignement des éoliennes par rapport aux lignes électriques, au dossier ne figurant qu'une correspondance d'attente émanant de ce service ?

Questions complémentaires posées par la commission d'enquête

5.16- Les données sur les mesures de vent

La Commission d'enquête au même titre que certains interlocuteurs ayant fait des observations, s'interroge sur les résultats obtenus lors de la campagne de mesure des vents. En effet très peu d'information sont disponibles sur ce sujet dans le dossier

Il serait bon que soit fourni un relevé des résultats obtenus lors de cette campagne.

5.17- La question du démantèlement des éoliennes

Au cours de l'enquête, c'est un point qui revient très souvent dans les remarques et les questions du public et afin de pouvoir répondre à ces interrogations,

La commission souhaite que lui soit communiqué sous la forme d'un devis actualisé et détaillé, le coût exact du démantèlement d'une éolienne.

5.18- Avis de l'ABF 19

A l'examen des photomontages que présente le dossier d'enquête, notamment celui relatif au village de Saint-Mathurin-Léobazel, la commission d'enquête s'étonne de l'absence d'un avis formel de l'ABF 19 eu égard à la covisibilité incontestable existant entre le projet de parc et l'église classée de Saint-Mathurin-Léobazel.

D'après nos recherches, seul figure au dossier d'enquête un avis d'attente émis le 30 décembre 2014 par le STAP de la Corrèze qui rappelle que son avis et ses observations ne seront exprimés « qu'au vu de l'étude paysagère et de l'incidence sur les églises protégées de Saint-Mathurin-Léobazel et de Mercœur ».

Plusieurs personnes ne comprennent pas pourquoi « les rigueurs » du S.T.A.P. et de l'Architecte des B.D.F, ainsi que les recommandations du C.A.U.E. s'appliquent à leurs projets personnels et qu'on laisserait mettre en place « *des éoliennes de 200 mètres de hauteur, blanches, visibles à des dizaines de kilomètres sans que cela ne choque personne* » avec des dommages irréparables dans un « *des secteurs les mieux préservés du département* »

Vous serait-il possible de nous apporter une réponse en ce qui concerne l'avis du STAP et quels sont les arguments que vous pouvez présenter en réponse aux remarques des particuliers ?

5.19- EOLFI: constructeur de site éolien et non exploitant

D'après les informations du porteur de projet par la voix de Mme Georgevitch, lors des réunions tripartites, devant les élus de chaque commune, nous nous interrogeons sur :

- Les raisons qui font qu'EOLFI, à terme, n'exploite pas lui-même ses parcs éoliens, en l'occurrence celui du Deyroux ?

- Pour quelles raisons est-il préféré une location des terrains des propriétaires fonciers plutôt qu'un achat des parcelles ?

Pourriez-vous nous éclairer sur ces points ?

5.20- Gaspillage énergétique

Que pensez-vous de la remarque de plusieurs personnes qui remettent en cause nos besoins électriques croissants et qui estiment que ce projet est un encouragement à la fuite en avant de la consommation énergétique ?

5.21- Montage financier

Une personne fait remarquer que les documents financiers présentés par EOLFI et des documents récents (exercices 2015 à 2017) permettent de douter de sa capacité à cofinancer la part de 20% prévue (7,57 millions d'euros).

Elle soulève aussi la question du tarif de rachat de l'électricité produite et demande si EOLFI dépend du dispositif d'appel d'offres compte tenu que le projet de parc comporte plus de 6 éoliennes ou si le porteur du projet relève d'un régime transitoire.

Comment évaluer l'impact d'un projet éolien alors que l'on ne connaît ni le modèle des éoliennes, ni même les technologies utilisées ce qui laisse des incertitudes sur les nuisances à attendre ainsi que sur le plan d'affaires puisque 4 modèles d'aérogénérateurs sont envisagés avec des coûts d'investissement bien différents ?

Pouvez-vous apporter des réponses à ces interrogations ?

5 - CONCLUSION

La commission d'enquête note que cette consultation a été très mobilisatrice et a permis au public d'exprimer son ressenti au regard du projet.

A l'issue de la remise du procès-verbal, le président de la Commission d'enquête a informé la représentante du porteur de projet, Mme Georgevitch, qu'elle disposait d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire présentant ses réponses et observations sur l'ensemble des points évoqués ci-dessus.

Tulle le 11 février 2019

La Commission d'enquête

René BAUDOUX

Jean Paul BAUDET

Jacques BROCHU

Président

Membre

Membre

Annexe N°6

PARC EOLIEN CORREZE 1

**Mémoire en réponse aux questions de la
commission d'enquête suite aux observations
émises par le public lors de l'enquête publique**

[7 janvier - 5 février 2019]

